



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 55553

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la politique de la médecine psychiatrique. Le drame survenu à l'hôpital de Pau le 17 décembre 2004 pose la question de la politique médicale dans ce domaine. Le ministre de la santé vient de proposer la discussion d'un nouveau plan relatif à la santé mentale, Or le « plan santé mentale » de Bernard Kouchner était prêt dès 2002, et l'ensemble des partenaires étaient disposés à l'appliquer. Par conséquent elle lui demande pourquoi celui-ci n'a jamais été appliqué. On peut par ailleurs s'interroger sur la répartition des psychiatres en France puisque les deux tiers d'entre eux travaillent dans le privé. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour renforcer le service public psychiatrique.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55553

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 503